

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE
(articles L. 134-2 et R. 134-20 à 33 du Code de l'Environnement)

Secrétariat : MTE, DGALN/DEB, Tour Séquoia, 92055 La Défense cedex

Séance du 26 octobre 2021

Vote dématérialisé du 10 novembre 2021

2021-22

**AVIS DU CNPN RELATIF A LA NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION « ESPACES PROTEGES »**

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature pris par arrêté en date du 30 octobre 2018,

Le CNPN donne un avis favorable (16 pour, 0 contre, 0 abstention) à la nomination de M. Jean-Philippe SIBLET à la fonction de vice-président de la commission « espaces protégés ».

M. Jean-Philippe SIBLET n'a pas pris part au vote.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER